



COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JUIN 2022 MODE HYBRIDE : SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE – TEAMS

Sont présents : M^{me} Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
M. François Bélisle, conseiller municipal et vice-président
M. Pascal Garneau, membre citoyen (14h30 à 16h30)
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M^{me} Clémence Morneau, membre citoyenne

Invités présents : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (14h30 à 15h35)
M. Philippe Champagne, chef de service – sport, événements et plein air (15h55 à 16h30)
M^{me} Sophie Desfossés, directrice de la culture, des loisirs et vie communautaire (15h55 à 16h30)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Robert Dufresne, coordonnateur – Architecture, programmes, patrimoine et redéveloppement
M^{me} Anne Laurence Dumont, architecte paysagiste (16h30 à 17h12)
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef
M^{me} Myriam Lavoie, chef de service – Planification et programmes
M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière et notaire
M^e Frédéric Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier
M^{me} Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (14h50 à 15h15)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M^{me} Élise Laurence Pauze-Guay – coordonnatrice – développement social (14h50 à 15h15)
M^{me} Élisabeth Quessy, coordinatrice – patrimoine et projets d'architecture (15h30 à 16h30)
M^{me} Cynthia Simard, directrice des communication et participation citoyenne
M^{me} Pamela Andrea Soto, urbaniste
M. François Vaillancourt, directeur général (15h05 à 15h35)
M. Dominic Thibeault, directeur de l'aménagement et du développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (15h00 à 17h12)

Est absent : M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et président

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14 h 30.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. François Bélisle fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés. Aucun sujet n'est ajouté et l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. **Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. **Prolongement de la rue de la Peltrie**

M. Dominic Thibeault mentionne qu'il s'agit d'une demande qui a déjà été présentée quelques fois en comité, soit en 2018 et en 2019. Il s'agit d'une rue résidentielle située à la limite du périmètre urbain, parallèle au boulevard Mauricien dans le district électoral de Chavigny. Il mentionne qu'initialement, la rue était vouée à se prolonger, mais n'a pas été le cas. Les différents terrains situés à cet endroit sont la propriété de citoyens et non pas d'un promoteur.

M. Thibeault explique que les citoyens attendaient la prolongation de la rue, mais qu'en raison de milieux humides à cet endroit, ainsi que des sommes très élevées qui devraient être versées pour compenser la perte de ces milieux, ce projet n'a jamais été mis de l'avant. Il mentionne qu'une nouvelle demande a été reçue dans ce dossier, concernant la prolongation de la rue sur une longueur approximative de 50 mètres, qui permettrait à deux citoyens que leurs terrains soient adjacents à une rue publique et ainsi procéder à la construction d'une maison. Ces deux citoyens seraient également prêts à céder une partie de terrain à la Ville pour l'aménagement d'un cercle de virage, car les camions de déneigement et de collecte de déchet empiètent actuellement sur leur terrain pour se virer.

M. Thibeault mentionne que si la recommandation est positive, une demande de projet sera déposée afin de déterminer de quelle façon le prolongement sera effectué ainsi que d'obtenir une estimation des coûts qui seront à la charge de ces deux citoyens. Il explique que les différences concernant les deux recommandations émises en 2018 et en 2019 est que cette prolongation d'une cinquantaine de mètres n'empièterait pas dans les milieux humides, car une étude de caractérisation a été obtenue par ces citoyens. M. Thibeault mentionne que la recommandation à obtenir est de savoir si les fonctionnaires poursuivent ou non l'accompagnement auprès de ces citoyens pour la réalisation de ce projet, lequel prendrait entre une à deux années avant de se réaliser en raison des nombreuses étapes et analyses à être effectuées.

Les membres questionnent à savoir si la conseillère du district est au courant de ce dossier et quel est son point de vue. M. Thibeault mentionne avoir eu des discussions avec elle et qu'elle est en accord et accompagne ces deux citoyens dans leur démarche.

Les membres mentionnent également qu'il s'agit d'un projet plus humble que le prolongement complet de la rue, avec moins d'enjeux en raison que les milieux humides ne seraient pas touchés par cette prolongation partielle. Les membres souhaitent également que les autres citoyens soient informés de la situation en temps et lieu afin de comprendre la présence de l'aménagement d'un cercle de virage.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le vice-président recommande de continuer l'accompagnement de ces citoyens pour la prolongation partielle de la rue de la Peltrie sur une longueur d'environ 50 mètres, le tout aux frais des citoyens.

5. Crise du logement

M^c Annie Pagé explique que ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des élues et élus, mais qu'une invitation Teams leur sera transmise afin de faire le point sur l'état de la situation ainsi que des discussions opérationnelles de l'OMSC.

Les membres souhaitent tout de même que ce point soit discuté lors du présent comité et d'en faire le suivi lors des prochaines rencontres afin non pas de discuter de la gestion de crise quant au logement en date du 1^{er} juillet, mais des effets à moyen terme de cette problématique et des solutions envisageables au niveau de la planification. Il est convenu que la Table de travail sur le logement social et abordable va également traiter de ce sujet lors de ses rencontres.

M^{me} Myriam Lavoie explique qu'elle a préparé une présentation sur les enjeux de fond liés à l'habitation ainsi qu'à la crise du logement. Elle présente tout d'abord quelques statistiques du marché locatif trifluvien, provenant de la SCHL, tel le taux d'inoccupation des appartements de 1 à 3 chambres, le loyer moyen ainsi que la répartition des types d'appartements sur le territoire.

Elle mentionne qu'une étude du marché a été commandée dans le cadre de la politique d'habitation dont nous sommes en attente des résultats. Elle revient sur les principaux objectifs de cette politique, soit d'aller au-delà des mesures prises en situation d'urgence, de comprendre les causes de la problématique, de trouver des solutions à court, moyen et long terme et de faire un arrimage entre l'offre et les besoins de la population.

Elle mentionne également être en discussion avec plusieurs villes comparables au sujet des diverses actions à privilégier sur un horizon de 0 à 5 ans. Elle explique que l'approche envisagée par plusieurs est de cibler des actions assez précises et ne pas viser trop large afin de faciliter leur mise en œuvre. Elle explique que pour l'instant, seule la Ville de Montréal s'est prévaluée de l'article 145.30.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lui permettant de réglementer la délivrance de permis de construction à la conclusion d'une entente avec le demandeur pour améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial. Elle mentionne qu'il s'agit d'une approche intéressante, mais dont la gestion est complexe. Elle réitère que les recommandations qui seront amenées aux élues et élus le seront suivant la démarche de présentation de la politique d'habitation, afin d'avoir en main toutes les données pertinentes.

M^{me} Lavoie mentionne également qu'au niveau de la démarche quant à l'élaboration de la politique, une consultation citoyenne et d'organismes a eu lieu le 22 juin dernier. Elle mentionne que des personnes de tout âge ont été convoquées afin de voir si ce qui est offert sur le marché répond aux aspirations et aux besoins. Elle explique que les différents groupes ont fait part de leur préoccupation, mais que tous ont parlé d'abordabilité. Elle mentionne que le rapport de

consultation sera disponible. Elle indique que la consultation des acteurs du milieu aura lieu à l'automne.

Les membres se questionnent qui sont les personnes qui ont été sondées, soit seulement des Trifluviennes et Trifluviens ou également des gens de l'extérieur qui pourraient être intéressés à venir habiter ici. M^{me} Lavoie mentionne qu'il y a eu des discussions à ce sujet au niveau de la consultation, mais que c'était difficile de cibler qui pourrait être sélectionné. Cependant, elle mentionne qu'une des questions concernait la date d'arrivée à la Ville afin de cibler les nouveaux arrivants et les questionner sur ce qui les avait encouragés à venir à Trois-Rivières.

M^{me} Lavoie présente ensuite quelques résultats préliminaires de l'étude de marché résidentiel, notamment quant à l'évolution de la population ainsi que la projection pour 2032 et les nouvelles constructions entre 2017 et 2022 selon les données de mise en chantier de la SCHL, pour une moyenne de 542 logements/année. Elle présente aussi le loyer médian pour les appartements construits depuis 2016, qui est sous la moyenne provinciale, mais qu'il faut tenir compte que le revenu moyen est également plus faible. Elle mentionne également une augmentation fulgurante du prix de vente moyen d'une maison unifamiliale, passant de 165 000\$ en 2018 comparativement à 310 500\$ en 2022.

M^{me} Lavoie présente ensuite les prochaines étapes pour en venir à l'adoption de la politique d'habitation. Elle mentionne que le Conseil devra alors choisir divers axes d'intervention et des orientations pour en venir au plan d'action. M^{me} Lavoie mentionne qu'il sera possible qu'un règlement imposant un minimum de logement abordable fasse partie des actions. Elle explique que les Villes comparables jonglent avec cette option, mais qu'il est important que le seuil qui sera inclus dans le règlement soit une cible réaliste au niveau du marché trifluvien, qui permettra de continuer le développement sur le territoire et qui n'incitera pas les promoteurs à aller développer à l'extérieur de la Ville.

Au niveau de l'échéancier, M^{me} Lavoie mentionne que le dépôt est prévu pour le premier trimestre de 2023. Elle explique qu'il sera également possible que le plan d'action comporte deux volets, soit des actions prioritaires à être prises dans l'immédiat ainsi que d'autres à plus long terme.

6. Mise en place d'un comité local du patrimoine

M^{me} Elisabeth Quessy explique ce dossier concernant la mise en place d'une nouvelle instance en patrimoine découlant de l'action 10 prévue à la politique du patrimoine. Elle mentionne que cette action a évolué avec le temps et que l'objectif est d'avoir un comité d'experts choisis pour leur intérêt et leurs qualifications en lien avec le patrimoine, ayant pour fonction de donner son avis au conseil sur toute question relative à l'identification, à la mise en valeur et à la protection du patrimoine culturel de la ville.

Elle présente ensuite les résultats de ses recherches auprès de différentes grandes villes, lesquelles possèdent pratiquement toutes un comité local du patrimoine (CLP) ou un comité consultatif d'urbanisme en patrimoine (CCUP).

Elle mentionne que les besoins au niveau de la création de ce type de comité à la Ville seraient notamment pour regrouper les dossiers « patrimoine » au sein d'une seule et même instance pour s'y attarder de façon rigoureuse et constante, d'obtenir l'avis d'experts concernant les dossiers sensibles en patrimoine et d'obtenir des recommandations autant sur les dossiers de biens cités que les projets patrimoniaux en zone PIIA ainsi que les autres projets de patrimoine nécessitant un avis préliminaire.

Elle présente ensuite les différences entre le CLP créé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et émettant des recommandations aux termes de cette Loi et le CCUP créé aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pouvant notamment émettre des recommandations quant au règlement à caractère discrétionnaire de nature patrimoniale.

Elle explique ensuite la proposition, soit de tenir une rencontre du CCU le mardi de 8h30 à 12h, comme d'habitude, et d'ajouter une rencontre à l'agenda d'une durée approximative d'une heure trente pour la tenue du CCUP. Les membres du CCU et du CCUP seraient les mêmes, à l'exception de l'ajout de trois experts en patrimoine, tel un représentant de Patrimoine Trois-Rivières, un représentant de Culture Trois-Rivières et un représentant en aménagement du territoire. Elle mentionne que ce n'est pas une exigence légale que ce soient les mêmes membres, mais simplement une proposition. L'idée de proposer deux séances distinctes est pour éviter de surcharger les rencontres du CCU actuel. Ce dernier ne traiterait donc plus des dossiers patrimoniaux.

M^{me} Quessy présente les avantages liés à la création d'un CCUP, soit d'alléger les différents comités qui traitent actuellement des dossiers de patrimoine et de les rassembler en une seule instance, de s'attarder plus rigoureusement aux questions de développement, de protection et de mise en valeur de notre patrimoine trifluvien et de démontrer clairement la vision de la Ville à protéger et mettre en valeur le patrimoine.

Les membres discutent de la difficulté d'ajouter une rencontre supplémentaire à l'agenda de nombreuses personnes, notamment si l'ensemble des membres du CCU doivent faire partie du CCUP, ainsi que de la possibilité de choisir des experts citoyens avec une formation appropriée qui souhaitent s'impliquer.

M. Dominic Thibeault mentionne que l'ajout d'un comité apporte également des tâches supplémentaires aux fonctionnaires, mais que ça en vaut la peine afin d'intégrer l'importance du patrimoine et ainsi que la prise en compte des enjeux patrimoniaux. Il mentionne que la proposition quant à la mise en œuvre et la composition du comité peut être modulée, en gardant en tête de conjuguer avec les différents agendas et d'atténuer la charge autant pour les membres que pour les fonctionnaires en ayant pour objectif un gain en termes de considération des enjeux patrimoniaux.

M^{me} Myriam Lavoie précise cependant que beaucoup de dossiers ayant un aspect patrimoine sont également des dossiers faisant l'objet d'un PPCMOI ou d'une dérogation mineure, d'où l'idée que les membres du CCU et du CCUP soient les mêmes, dans un souci de suivre le dossier d'un bout

à l'autre avec les mêmes personnes afin que celles-ci aient le temps nécessaire de s'approprier le dossier et que ce dernier chemine correctement.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le vice-président recommande la création du CCUP dont la composition ainsi que l'horaire de la tenue des rencontres seront à déterminer.

7. Politique de pavoisement (état de la situation)

M^{me} Myriam Lavoie présente ce dossier qui est le fruit d'un travail collaboratif entre la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, la Direction des communications et de la participation citoyenne et la Direction de l'aménagement et du développement durable. Elle fait une mise en contexte en lien avec ces politiques datant de 2005, soit la Politique n° CE-2005-273 sur le pavoisement des grands événements qui est appliquée par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire ainsi que la Politique n° CE-2005-414 concernant le pavoisement des promotions, des campagnes de financement et de tout autre événement d'intérêt communautaire qui est appliquée par le Cabinet du maire. Elle mentionne que la situation du pavoisement a largement évolué et que ces politiques ne sont pas adaptées à l'heure actuelle. Elle mentionne également que les définitions du terme « pavoisement » dans celles-ci ne sont plus à jour.

Elle présente ensuite des images de différents types de pavoisement ainsi que des exemples de pavoisement non souhaité ni autorisé, notamment de l'affichage commercial non autorisé.

Elle explique ensuite les principaux enjeux concernant ce dossier, soit le peu de balises pour encadrer le pavoisement (dimensions, emplacement, etc.), la variété de situations n'étant pas toutes couvertes par les politiques actuelles, la présence massive de l'affichage sur tout le territoire, particulièrement en période estivale, la difficulté d'application et de prise en compte des enjeux particuliers des secteurs, la volonté de visibilité des événements et organismes, le besoin d'une certaine équité entre les demandeurs, la qualité du paysage urbain ainsi que la saturation versus la lisibilité du message et la sécurité routière.

M^{me} Lavoie indique que la proposition d'orientation serait de réviser les deux politiques pour en avoir une seule et de permettre le pavoisement exclusivement pour les organismes admis, la Ville ainsi que les paramunicipaux. Les enjeux liés à la localisation seraient pris en compte en prédéterminant des emplacements où le pavoisement serait autorisé, en établissant un guide de spécifications du type de pavoisement autorisé (superficie, matériaux, hauteur, distance des limites de terrain), en fixant un nombre maximal d'enseignes pouvant être installées à un même endroit en même temps et en établissant des règles différentes pour le centre-ville versus pour le reste du territoire en raison de l'échelle de l'affichage (piéton versus automobilistes).

M^{me} Cynthia Simard mentionne que les endroits où les panneaux Ville sont installés ont été ciblés et validés par l'équipe circulation afin de ne pas mettre en péril la sécurité.

M. Philippe Champagne mentionne que la volonté est que les paramètres soient définis afin de ne plus traiter de cas par cas. Il mentionne que les différentes pancartes ont leur utilité que ce soit directionnelle ou afin de permettre aux événements ou organismes de générer des revenus pour s'autofinancer. Il explique que la révision des politiques donnera un pouvoir d'intervention plus clair à la Ville.

Les membres discutent de la proposition et se questionnent quant au pavoisement pour différents types d'établissement, tel les commerces ou les écoles ou même une consultation publique par une élue ou un élu.

M^{me} Lavoie mentionne que depuis la refonte réglementaire, l'affichage par les commerces sur le domaine public n'est plus permis. Il est convenu qu'il y aura de l'information qui sera donnée en amont quant à l'interdiction d'affichage suivant l'adoption de la nouvelle politique.

Quant à l'affichage pour une consultation publique par une élue ou élu, M. Dominic Thibeault soulève le point à l'effet qu'il pourrait sembler inapproprié de le permettre aux élus et de l'interdire à d'autres citoyens corporatifs. Il y aura possibilité de valider si ce type d'affichage pourrait passer via la Direction des communications et de la participation citoyenne, mais Mme Simard mentionne qu'il y a une priorisation qui est effectuée.

8. Planification aménagement et financement centre-ville

M^{me} Lavoie mentionne que la présentation concerne plusieurs scénarios possibles suivant la fin du projet de relance du centre-ville dont la date de terminaison est le 31 juillet 2023. M^{me} Anne Laurence Dumont présente un bref historique du projet de relance du centre-ville ayant débuté en 2020 ainsi que l'adoption d'un plan directeur de revitalisation du centre-ville en 2021, l'application à la subvention du MEI en fin 2021 ainsi que l'approbation du plan d'action le 7 mars 2022.

Elle explique que depuis 2020, le projet de relance du centre-ville a été un levier pour l'aménagement de l'espace urbain. Elle mentionne que des mesures ont été testées qui ont permis de constater que la population était au rendez-vous et appréciait les initiatives proposées.

Elle mentionne qu'un sondage a été effectué auprès de 1039 répondants au moment de l'adoption du plan directeur. De ce sondage, quelques statistiques importantes sont présentées aux membres, dont 93 % des répondants mentionnent apprécier la piétonnisation de la rue des Forges et pensent que c'est un atout pour le centre-ville, 71 % pensent qu'il n'y a pas suffisamment d'espaces de verdissement et de plantation d'arbres et 75 % considèrent qu'il est important d'intégrer des œuvres d'art dans les espaces et parcs publics.

M^{me} Dumont présente ensuite quatre scénarios différents. Le premier scénario consiste à un retour à la situation pré-pandémique. Pour les aménagements urbains, ce scénario consiste à ne faire aucun aménagement transitoire et à maintenir en place le mobilier à la place d'Armes et à la terrasse Turcotte. Elle mentionne que les parcours urbains et le projet d'illumination hivernale pourraient être poursuivis pour deux années en raison de la subvention. Au niveau du verdissement et de l'embellissement, il y aurait l'entretien et la plantation à la terrasse Turcotte

uniquement, pour un coût de 5000\$. Au niveau de l'art urbain, il n'y aurait aucun marquage au sol sur la rue des Forges ni aucune initiative temporaire supplémentaire durant la saison estivale. Au niveau de la piétonnisation, il n'y aurait aucun élargissement des terrasses pour les commerçants, aucune piétonnisation estivale, ni aucun élargissement du corridor piétonnier sur Notre-Dame Centre.

Pour le deuxième scénario, il s'agirait de bonifier les initiatives développées durant les trois dernières années. Au niveau des aménagements urbains, il y aurait les aménagements transitoires sur Badeaux, Notre-Dame Centre ainsi qu'au parc Champlain, le développement d'un projet transitoire structurant sur le parvis du parc portuaire en collaboration avec les partenaires ainsi que le maintien du mobilier à la place d'Armes et à la terrasse Turcotte et la poursuite des parcours urbains et du projet d'illumination hivernal pour deux années. Au niveau du verdissement et de l'embellissement, il y aurait l'entretien et la plantation des planteurs de la terrasse Turcotte, de la rue des Forges et des aménagements de l'espace Badeaux. Au niveau de l'art urbain, il y aurait le marquage au sol sur la rue des Forges et sur le parvis du parc portuaire ainsi que des expositions temporaires durant la saison estivale. Pour la piétonnisation, il n'y aurait pas d'élargissement des terrasses pour les commerçants ni d'élargissement du corridor piétonnier sur Notre-Dame Centre, mais il y aurait la piétonnisation estivale. Mme Dumont explique que le coût en lien avec ce scénario représente 208 000\$, soit 23 000\$ pour les coûts d'opération, 33 000\$ pour les contrats existants et 152 000\$ pour le coût du projet. Mme Dumont présente ensuite diverses images pour ce scénario.

Mme Dumont présente ensuite quelques exemples de rues piétonnes à travers la province, dont Montréal, Québec, Rouyn-Noranda et Gatineau.

Le troisième scénario consiste en la pérennisation de la piétonnisation de la rue des Forges par le rehaussement de la zone asphaltée. Pour ce scénario, elle explique que l'ensemble du scénario 2 serait inclus en y ajoutant des travaux de rehaussement de la chaussée entre les rues Champlain et du Fleuve au même niveau que le trottoir, le retrait des planteurs, la gestion des eaux et la transition avec les rues transversales. Elle mentionne que l'estimation budgétaire est en cours et que certains programmes seraient à surveiller pour un financement en totalité ou en partie du projet.

Le quatrième scénario consiste au réaménagement et à la piétonnisation complète de la rue des Forges entre les rues Royale et du Fleuve, pour un coût entre 15 000 000\$ et 20 000 000\$. Ce scénario pourrait permettre notamment une plus grande surface de commercialisation pour les commerçants, une accessibilité universelle optimale, la création de zones de plantation plus durable et l'intégration de mobilier urbain actuel et identitaire. Elle présente ensuite deux villes qui ont effectué ce type de projet, soit la ville de Victoriaville pour un montant de 8 000 000\$ ainsi que la ville de Magog pour un montant de plus de 20 000 000\$.

M^{me} Myriam Lavoie mentionne donc que les différents scénarios proposés contiennent plusieurs échelles d'intervention. Elle explique que c'est soit de tout arrêter, ce qui peut être mal perçu par la population, soit de refaire en totalité la rue des Forges, soit de conserver les acquis en engendrant des coûts moindres.

Les membres discutent des différents scénarios proposés ainsi que de la situation budgétaire actuelle qui ne permettrait pas la mise en place des scénarios 3 et 4. Il est cependant convenu que la piétonnisation de la rue des Forges est bien adoptée par la population et est appréciée. Les membres discutent également de la possibilité d'embellir et de dynamiser d'autres secteurs de la Ville et de ne pas mettre l'emphase exclusivement sur le centre-ville.

M. Dominic Thibeault explique qu'il faut statuer sur la question afin d'inclure le tout aux demandes budgétaires de 2023. Il mentionne que pour l'année 2022, la subvention du MEI couvre les coûts associés.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le vice-président recommande le scénario 2 pour un montant de 208 000\$, le tout sujet aux orientations budgétaires.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 17 h 12.



M. François Bélisle
Vice-président du Comité et
conseiller municipal



M^e Marie-Michèle Lemay
Assistante-greffière et notaire